



EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de
BEUIL
Alpes-Maritimes

Le vendredi trois juin deux mille vingt-deux, à 17 heures 30, salle du conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, le Conseil Municipal de la Commune de BEUIL, Alpes-Maritimes, sous la présidence de Monsieur Roland GIRAUD, Maire.

Date de convocation 30.05.2022

Etaient présents : Monsieur Roland GIRAUD, Maire, M. Nicolas DONADEY, premier adjoint, M. Alexandre GEFFROY, deuxième adjoint, M. Christian GUILLAUME, troisième adjoint, M. Noel MAGALON, quatrième adjoint, M. François SCHULLER, conseiller municipal, Monsieur Arnaud ROCHE, conseiller municipal, Monsieur Frédéric PASQUIER, conseiller municipal,

Absents : M. Rodolphe BIZET, conseiller municipal, Mme Karine DONADEY, conseillère municipale, M. Pascal THIERY, conseiller municipal, Mme Karel NICOLETTA, conseillère municipale, M. Jean-Louis COSSA, conseiller municipal

Représentés : M. Rodolphe BIZET est représenté par M. Nicolas DONADEY, aux termes d'une procuration en date à Beuil du 03/06/2022, Mme Karine DONADEY est représentée par M. Christian GUILLAUME aux termes d'une procuration en date à Beuil du 03/06/2022, M. Pascal THIERY est représenté par M. Noël MAGALON aux termes d'une procuration en date à Beuil du 03/06/2022, Mme Karel NICOLETTA est représentée par M. Arnaud ROCHE aux termes d'une procuration en date à Beuil du 03/06/2022.

A été nommé Secrétaire de Séance : M. Christian GUILLAUME

N°04.2022

DELIBERATION N°03 : ELECTION DES MEMBRES APPELES A SIEGER A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

A la suite de la délibération n°03 du 1^{er} juillet 2020,

Et par suite du non maintien de Monsieur Jean-Louis COSSA dans ses fonctions de membre titulaire de la commission d'appel d'offres, selon délibération n°11 du 19 janvier 2022, le Maire invite l'assemblée délibérante à désigner de nouveau les membres titulaires et suppléants au sein de la commission d'appel d'offres qui sera composée d'un Président et de 3 membres.

Il propose de désigner les membres suivants :

Voix délibératives :

Président : M Roland GIRAUD, Maire

Membres titulaires :

- M. Nicolas DONADEY
- M. Frédéric PASQUIER
- M. François SCHULLER

AR Prefecture

006-21 Membre suppléants 2022_04_03- M. Christian GUILLAUME
Reçu le 10/06/2022 - M. Alexandre GEFFROY
- Mme Karine DONADEY

Ont été élus :

Voix délibératives :

Président : M Roland GIRAUD, Maire, membre d'office,

Membres titulaires :

- M. Nicolas DONADEY
- M. Frédéric PASQUIER
- M. François SCHULLER

Membres suppléants :

- M. Christian GUILLAUME
- M. Alexandre GEFFROY
- Mme Karine DONADEY

VOTES :

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

Délibération adoptée à l'unanimité

Auront voix consultatives :

- Le Comptable de la Collectivité
- Le Représentant de la Direction Départementale de la Concurrence, de la Consommation, et de la Répression des Fraudes
- Le Représentant de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt.

Fait et délibéré, les Jour, Mois et An que dessus et ont signé au registre tous les Membres présents.

Le Maire

**Délibération télétransmise
à la Préfecture des Alpes-Maritimes :**



AR Prefecture

006-210600169-20220603-2022_04_03-DE
Reçu le 10/06/2022